

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 mars 2018

---

**PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 765)**

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N° 293

présenté par

M. Chalumeau, M. Anglade, M. André, M. Ardouin, M. Bachelier, M. Baichère, M. Batut, M. Blanchet, Mme Bono-Vandorme, Mme Bureau-Bonnard, Mme Françoise Dumas, M. Fiévet, M. Folliot, Mme Fontenel-Personne, M. Gassilloud, Mme Gipson, M. Gouffier-Cha, M. Gouttefarde, Mme Guerel, M. Jacques, M. Kervran, Mme Khedher, Mme Lardet, M. Larsonneur, M. Le Gac, M. Lejeune, M. Marilossian, Mme Mauborgne, Mme Mirallès, Mme Pouzyreff, M. Rouillard, M. Solère, Mme Thillaye, Mme Trisse, M. Trompille, Mme Valetta Ardisson, M. Ferrand et les membres du groupe La République en Marche

-----

**ARTICLE 17**

À la fin de la première phrase de l'alinéa 2, supprimer les mots :

« qui ont leur résidence habituelle en métropole ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement portant sur l'Article 17 relatif au Service Militaire Volontaire vise à permettre à l'ensemble des jeunes français, y compris ceux résidant à l'étranger, de pouvoir demander à accomplir le service militaire volontaire.

Ce dispositif, visant à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes, ne saurait bénéficier qu'aux jeunes français résidant en métropole. Les jeunes français de 18 à 26 ans vivant à l'étranger connaissent eux aussi des difficultés d'insertion dans le milieu professionnel. Leur permettre d'accéder au dispositif du service militaire volontaire rappellera leur appartenance pleine et entière à notre nation.